

Résolution de l'AD SPV du 28 mai 2015, relative à l'informatique dans les classes

Considérant, notamment:

- la publication de la nouvelle grille-horaire de 2015 et la disparition de l'heure informatique en 7-8P ;
- les attentes fondamentales du PER dans le cadre de la formation générale (MITIC) ;
- l'interpellation Alexandre Rydlo - *Informatique à l'école : fracture ou révolution numérique ?*, du 13 mai 2014 ;
- la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à cette dernière, 4 novembre 2014 ;
- l'inévitable introduction de tablettes numériques dans le monde scolaire ;
- la création d'une nouvelle association pédagogique SPV, eMITIC, et de la future collaboration ;
- le scepticisme du Comité cantonal quant au « bain informatique » en raison de la très faible marge de manœuvre laissée par l'enveloppe pédagogique pour développer des projets médias dans les établissements ;

L'AD de la SPV, réunie le 28 mai 2015, au Signal de Bougy, demande au Comité cantonal :

- De dresser, en collaboration avec eMITIC, un « bilan – perspectives – propositions » sur la question de l'enseignement des MITIC, et plus particulièrement de l'informatique, dans les classes de l'école obligatoire vaudoise.
- De présenter ce bilan et des propositions lors de l'AD SPV 2016.

L'Assemblée des délégué-e-s SPV
Signal de Bougy, le 28 mai 2015